

REGLEMENTS. SPECIFIQUE DES CONCOURS

Premier coup de klaxon	Amorçage pendant 5 minutes
Deuxième coup de klaxon	Début de la manche
Troisième coup de klaxon	Reste 5 minutes de pêche
Quatrième coup de klaxon	Fin de manche, canne hors de l'eau

- 1) Une seule canne à pêche limitée à 9,5 mètres munie soit d'un élastique, d'un moulinet ou au fixe, l'emploi du moulinet ne doit pas gêner les autres pêcheurs.
- 2) 1kg d'amorçage sec par manche (2kg par concours) sans toutefois dépasser 1,5 kg par manche après mélange de terre ou d'argile.
- 3) La ligne ne dépassera pas 5 bouts (Sauf si plus grande profondeur).
- 4) Tout poisson harponné involontairement sera comptabilisé.
- 5) Tout poisson ferré dans la fin de la manche doit être sorti hors de l'eau avant le coup de klaxon fin de manche, pour être comptabilisé.
- 6) Il est permis d'aider un concurrent en cas de besoin (Prisage d'une grosse pièce par exemple) l'aide doit venir obligatoirement d'un autre participant du concours.
- 7) Tous cas litigieux non repris au présent règlement, seront tranchés par au moins trois membres du comité le jour même et seront sans appel.
- 8) Si un pêcheur n'a pas pris de poisson à la fin du concours, nous lui demandons de placer sa bourriche hors de l'eau (Pour plus de facilité au pesage).
- 9) SONT INTERDIT ; vers de vase ; fouillis ; sang ; bouillettes ; granulés à carpes ; pelé ; le pinçage de l'amorçage ; la pêche à l'anglaise ; la pêche à la franglaise ; la pêche au renard ; l'utilisation de la coupelle.
- 10) SONT AUTORISES ; l'asticot ; le pinkie ; le chanvre ; le pois chiche ; le maïs ; le froment ; le sureau ; le vers ; le petit pois ; le grainage de ceux-ci est permis ; le mystic.
- 11) Calme, courtoisie, ordre, et sportivité sont de règles, propreté également (Reprendre ses déchets à la fin du concours).
- 12) La listes des AUTORISES et des INTERDITS peut être sujet à modification (En cas de doute, adressez-vous au comité.
- 13) TOUT PECHEUR QUI NE RESPECTE PAS LE REGLEMENT EST DISQUALIFIE

BONNE JOURNEE A TOUS LE COMITE.